



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/15/1/Add.1
10 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances
Quinzième réunion
Montréal, 3-4 décembre 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Après l'adoption de l'ordre du jour, le Sous-comité pourrait souhaiter répartir ses travaux sur un jour et demi en vue d'adopter son rapport l'après-midi de la deuxième journée.

2. Projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2002

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/5 : Ce document réunit les projets de plans d'activités des agences d'exécution et bilatérales pour 2002 et présente les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds multilatéral. Il est divisé en cinq parties : la méthodologie, les données et les mesures pour faciliter la conformité, l'affectation des ressources, les activités du plan, les indicateurs d'efficacité, et les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds.

Points à traiter :

- Vérification des données et divergences des données.
- Affectations des ressources pour les plans d'activités finaux et modifications possibles en 2002.
- Le besoin de régler la question des pays ou des activités qui ne figurent pas dans le plan d'activités.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note du Projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2002 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/5.
2. De demander aux agences d'exécution de corriger les divergences de données avant d'inclure les projets des pays présentant des divergences de données dans leur plan d'activités final pour 2002.
3. D'approuver l'affectation de 176 millions \$US au plan d'activités final pour 2002, à raison de 130 millions \$US pour les projets d'investissement, 22,7 millions \$US pour les projets ne portant pas sur des investissements, 20 millions \$US pour la coopération bilatérale et 3,3 millions \$US pour les activités du Secrétariat/Comité exécutif/fonction surveillance et d'évaluation.
4. De demander aux agences bilatérales de soumettre leurs plans d'activités finals à la date prescrite en indiquant le montant total demandé, et d'autoriser le Secrétariat à modifier en conséquence l'affectation des ressources pour les projets d'investissement.
5. D'autoriser également le Secrétariat à modifier l'affectation des ressources en fonction des intérêts et des sommes retournées des projets achevés et annulés lorsque les comptes finaux de 2001 seront prêts, tout en tenant compte des soldes à retourner à la trente-septième réunion.

3. Projets de plans d'activités pour 2002

a) Agences bilatérales

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/6 : Ce document présente les projets de plans d'activités de coopération bilatérale pour l'année 2002. Les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Italie, du Japon et de la Suède ont présenté un projet de plan d'activités afin de faire connaître leur intention de participer à des activités bilatérales en 2002. La plupart des activités prévues des agences bilatérales pour 2002 portent sur des projets d'investissement.

Points à traiter

- Le besoin d'apporter des modifications aux plans d'activités des agences bilatérales.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De noter avec appréciation les projets de plans d'activités de coopération bilatérale proposés par l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Italie, le Japon et la Suède présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/6.
2. De demander aux agences bilatérales qui prévoient proposer des activités en 2002 d'obtenir l'autorisation des pays visés à l'article 5 concernés avant de proposer leurs activités pour financement au Comité exécutif.

3. De demander à la Suède de ré-examiner ses activités dans le secteur de l'entretien des climatiseurs d'automobile en Malaisie et dans le secteur du TTC/TCA en Malaisie et en Thaïlande à la lumière de l'information dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/6.
4. D'inviter les Parties qui prévoient présenter des projets de coopération bilatérale en 2002 à soumettre leur plan d'activités final à la 36^e réunion.
 - b) PNUD

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/7. Ce document présente les observations et les recommandations du Secrétariat et le projet de plan d'activités du PNUD pour 2002.

Points à traiter :

- Le besoin de prendre des mesures additionnelles pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets qui pourraient être essentiels au respect de l'échéance.
- Le caractère adéquat des indicateurs d'efficacité proposés.
- Le besoin de modifier le plan d'activités du PNUD.
- Le besoin de traiter des questions de politique.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note du projet de plan d'activités du PNUD présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/7.
2. De demander au PNUD de tenir compte des observations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/7 concernant les activités prévues au Kenya et au Liban lors de la mise au point de son plan d'activités de 2002.
3. De demander au Sous-comité sur l'examen des projets de songer à obtenir de l'assistance pour un nouveau secteur possible des utilisateurs de CFC-12 dans l'industrie de l'aluminium.
4. De demander au PNUD de remettre les lettres des pays pour toutes les activités figurant dans son plan d'activités final pour 2002.
5. De demander au PNUD de préciser dans son plan d'activités final les mesures qu'il prendra pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets qui pourraient s'avérer essentiels au respect de l'échéance.

c) PNUE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/8 : Ce document présente les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds multilatéral et le projet de plan d'activités du PNUE pour 2002.

Points à traiter :

- Programme d'aide à la conformité (PAC) à la lumière de l'évaluation des activités de Centre d'échange d'information du PNUE.
- Le budget de la gestion du PAC et les coûts des agences pour le Bureau des Nations Unies à Nairobi (BNUN).
- La surveillance du PAC et la procédure pour retourner les montants des activités annuelles du PAC.
- La modification des échéanciers des activités approuvées et le besoin de mesures additionnelles dans les projets essentiels au respect de l'échéance.
- Les demandes de financement unique.
- Le besoin de modifier le plan d'activités du PNUE.
- Le caractère adéquat des indicateurs d'efficacité proposés.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note du projet de plan d'activités du PNUE présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/8.
2. D'indiquer si le Programme d'aide à la conformité doit être maintenu dans le plan d'activités final et de préciser les modifications à y apporter compte tenu du fait que le Sous-comité sur l'examen des projets examinera la demande de financement du projet dans le cadre du Programme de travail du PNUE pour 2002.
3. De demander que toutes les sommes non dépensées lors du PAC annuel soient retournées au Fonds multilatéral pour être réaffectées lors de la deuxième réunion du Comité exécutif dans l'année où le PAC est mené à terme.
4. D'indiquer si les dates d'achèvement doivent être modifiées selon les indications du plan d'activités du PNUE, y compris les dates de soumission des programmes de pays/PGF.
5. De demander au PNUE de proposer un programme de pays/PGF avant de demander des fonds pour les activités qu'il contient.
6. De demander au PNUE de remettre les lettres des pays pour toutes les activités figurant dans son plan d'activités final pour 2002.

d) ONUDI

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/9. Ce document présente les observations et les recommandations du Secrétariat et le projet de plan d'activités de l'ONUDI pour 2002.

Points à traiter :

- Le besoin de prendre des mesures additionnelles pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets qui pourraient être essentiels au respect de l'échéance.
- Le caractère adéquat des indicateurs d'efficacité proposés.
- Le besoin de modifier le plan d'activités de l'ONUDI.
- Le besoin de traiter des questions de politique

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De noter le projet de plan d'activités de l'ONUDI présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/9.
2. De demander à l'ONUDI de modifier les objectifs des indicateurs d'efficacité de ses projets d'investissement pour l'élimination des SAO en 2002, le coût-efficacité et le délai du premier décaissement; les objectifs des indicateurs d'efficacité de ses projets ne portant pas sur des investissements pour le délai du premier décaissement; et de fournir des objectifs pour les indicateurs d'efficacité non pondérés ne portant pas sur des investissements, en tenant compte de l'examen par le Sous-comité du Rapport d'indicateurs de performance et proposition relative à des modifications (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16).
3. De demander à l'ONUDI de tenir compte des observations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/9 concernant les activités prévues en Égypte, au Kenya et en Oman lors de la mise au point de son plan d'activités de 2002.
4. De demander à l'ONUDI de remettre les lettres des pays pour toutes les activités figurant dans son plan d'activités final pour 2002.
5. De demander à l'ONUDI de préciser dans son plan d'activités final, les mesures qu'il prendra pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets qui pourraient s'avérer essentiels au respect de l'échéance

e) Banque mondiale

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/10. Ce document présente les observations et les recommandations du Secrétariat et le projet de plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002.

Points à traiter :

- Le besoin de prendre des mesures additionnelles pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets qui pourraient être essentiels au respect de l'échéance.
- Le caractère adéquat des indicateurs d'efficacité proposés.
- Le besoin de traiter des questions de politique.
- Les activités dans les pays où il n'existe pas d'accord de projet parapluie avec la Banque.
- Le besoin de modifier le plan d'activités de la Banque mondiale.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note du projet de plan d'activités de la Banque mondiale présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/10.
 2. De prendre note des efforts de la Banque mondiale pour accélérer la mise en œuvre des activités approuvées et de lui demander de préciser dans son plan d'activités final, les mesures qu'elle prendra pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets qui pourraient s'avérer essentiels au respect de l'échéance.
 3. De demander à la Banque mondiale de modifier les indicateurs d'efficacité de ses projets d'investissement pour les objectifs d'élimination pour 2002, le nombre de pays dans son plan d'activités et les émissions nettes à la suite des retards; et les indicateurs d'efficacité de ses projets ne portant pas sur des investissements pour le délai d'achèvement et les réductions de la consommation de SAO à cause des projets ne portant pas sur des investissements, en tenant compte de l'examen par le Sous-comité du Rapport d'indicateurs de performance et proposition relative à des modifications (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16).
 4. De demander à la Banque mondiale de fournir plus d'information sur son processus d'accord accéléré en ce qui a trait à son plan d'activités final et d'indiquer les étapes nécessaires à la réalisation d'un tel accord ainsi que le délai qui s'est écoulé entre l'approbation et la conclusion de l'accord pour les activités dans les pays où le Bureau du Protocole de Montréal de la Banque n'a pas encore conclu d'accord pour ses activités prévues, tels que les Bahamas, la région des Caraïbes et le Yémen.
 5. De demander à la Banque mondiale d'inclure les activités ne portant pas sur des investissements de l'élaboration d'un projet de fermeture d'une usine de TTC dans les montants affectés à ses projets d'investissement.
- 4. Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2001**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11 : Ce document contient les résultats de la mise en œuvre du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2001. Il regroupe et évalue les rapports d'achèvement de projet reçus au cours de l'année, la suite données à la

décision 33/2 sur l'évaluation du secteur des mousses, un résumé de l'étude sur documents sur les projets achevés dans le secteur des aérosols, et présente un rapport d'étape sur l'étude sur documents approfondie sur les activités de Centre d'échange d'information du PNUE.

a) Rapport global sur l'achèvement des projets

Points à traiter :

- Améliorations dans la soumission et la qualité des rapports d'achèvement de projet (RAP), mais les projets sont encore remis en retard et comportent souvent des données incomplètes.
- L'état de la suite données à la décision 32/18 par les agences d'exécution, notamment en ce qui concerne la soumission de données suffisantes par les entreprises bénéficiaires pour la production d'un rapport d'achèvement de projet de qualité, possiblement en retenant une part des fonds du projet.
- Fournir une liste d'équipement à détruire et les modalités de destruction dans le document de projet et le rapport d'achèvement de projet.
- Conséquence des données entre le rapport d'achèvement de projet et les rapports périodiques.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2001.
2. D'adopter les recommandations pour améliorer davantage la qualité des rapports d'achèvement de projet proposées au paragraphe 30 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11.

b) Suivi de la décision 33/2 sur les rapports d'évaluation des projets du secteur des mousses

Points à traiter :

- Solutions pour régler les questions en instance dans l'évaluation du secteur des mousses : a) application des leçons apprises aux futures activités d'élaboration et de mise en œuvre de projets, b) vérifications financières de projets évalués pertinents.
- La nécessité et la possibilité de réduire la durée des projets du secteur des mousses dans lesquels il y a reconversion à une technologie à base de HCFC-141b.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. D'adopter une des solutions pour régler les questions en instance dans l'évaluation du secteur des mousses.

2. De demander au Secrétariat et aux agences d'exécution de travailler davantage à réduire la durée des projets du secteur des mousses portant sur la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b.
3. De prendre note du rapport sur les incidences d'incendie rapportées dans certains projets de reconversion.
 - c) Résumé de l'étude théorique sur les projets d'aérosol

Points à traiter :

- L'approche et les points recensés pour l'évaluation complète des projets achevés dans le secteur des aérosols.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note de l'approche et les points recensés pour l'évaluation complète des projets achevés dans le secteur des aérosols.
 - d) Rapport d'étape sur l'évaluation du Centre d'échange d'information

Points à traiter :

- Les points recensés pour l'évaluation des activités de Centre d'échange d'information du PNUE.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note des points recensés pour l'évaluation des activités de Centre d'échange d'information du PNUE.

5. Rapport final sur l'évaluation des projets du secteur des solvants

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/12 : Ce document présente les principaux résultats et les recommandations découlant de l'évaluation de 30 projets achevés dans le secteur des solvants dans sept pays visés à l'article 5(1).

Points à traiter :

- Caractère permanent de l'élimination des SAO dans les projets du secteur des solvants ayant porté sur une reconversion.
- Le HCFC-141b ne doit pas être accepté ni utilisé comme solution de rechange pour la reconversion des activités à base de TCA.
- Destruction et élimination de l'équipement à base de SAO.

- Retards dans la mise en œuvre.
- Changements fréquents de la technologie et de l'équipement approuvés.
- Établissement des limites d'exposition aux solvants chlorés n'appauvrissant pas la couche d'ozone, surtout le trichloroéthylène.
- Craintes pour la santé et la sécurité des travailleurs, et pour les incidences environnementales, surtout dans le traitement des eaux usées.
- Surestimation des coûts différentiels d'investissement (CDI) dans certains projets.
- Compensation du financement de contrepartie par les économies de projet.
- Difficultés dans la réalisation de l'élimination chez les petits utilisateurs de solvants et dans les projets présentant d'importantes économies différentielles d'exploitation.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note des résultats, des leçons tirées et des recommandations contenues dans le rapport.
2. De demander que les factures des solvants à base de SAO achetés par les entreprises bénéficiaires soient certifiées par le Centre national de l'ozone, dans la mesure du possible, et soient conservées au Centre et dans les entreprises pour vérification future.
3. De demander aux agences d'exécution d'inclure dans le document de projet et dans le rapport d'achèvement le modèle et le numéro de série ou une autre forme d'identification pertinente pour chacune des composantes de l'équipement de référence, afin d'en assurer la corrélation.
4. De demander aux agences d'exécution de rapporter dans le rapport d'achèvement de projet les économies réalisées en achetant de l'équipement moins coûteux et/ou découlant de coûts différentiels d'exploitation moins élevés ou des économies différentielles d'exploitation plus élevées que prévues et approuvées, et de retourner au Fonds multilatéral un montant correspondant au prorata de la subvention.

6. Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2002

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/13 : Ce document contient le projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2002 qui résume les résultats de l'avancement du système de surveillance et d'évaluation existant. Ce résumé est suivi d'une proposition sur les études d'évaluation qui seront menées en 2002, une présentation des points principaux, la méthodologie générale et le budget nécessaire pour mettre en œuvre les études d'évaluation en 2002.

Points à traiter :

- Principes directeurs et enjeux de l'évaluation principale.
- Études d'évaluation proposées pour 2002.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. D'approuver le programme de travail de surveillance et d'évaluation proposé pour 2002.

7. Projets achevés laissant des soldes

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/14 : Ce document présente les propositions des agences d'exécution concernant les projets achevés laissant des soldes et le retour des fonds des projets annulés.

Points à traiter :

- Retour de 4 373 514 \$US par les agences, dont 1 321 276 \$US provenant de projets annulés.
- Soldes de projets achevés il y a plus de deux ans.
- Réaffectation des fonds destinés au renforcement des institutions.
- Classement prématuré des projets considérés comme achevés.
- Projets de subvention de la Banque mondiale connaissant des modifications continues évidentes.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note du rapport présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/14.
2. De prendre note des fonds retournés à la 35^e réunion : 722 454 \$US par le PNUD, 1 093 144 \$US par l'ONUDI et 2 456 916 \$US par la Banque mondiale.
3. De demander au PNUE de préciser ce qu'il entend par la réaffectation des fonds des projets de renforcement des institutions.
4. De prendre note avec inquiétude que certains projets ont été classés comme étant achevés alors qu'ils ne l'étaient pas réellement, et de demander aux agences d'exécution de respecter à la lettre la décision 28/2 lors du classement des projets achevés.

8. Retards dans la mise en œuvre

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/15 : Ce document propose une évaluation des progrès dans les projets identifiés dans le rapport périodique présenté à la 34^e réunion comme étant en retard. Il contient également d'autres demandes d'annulation de projets.

Points à traiter :

- Causes fondamentales des retards et analyses en cours prévues
- Mesures possibles pour les projets dont l'échéancier établi par la 34^e réunion n'a pas été respecté.

- Mesures possibles pour les projets qui n'ont connu aucun progrès depuis la 34^e réunion.
- Annulation des projets recommandés pour annulation.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note des rapports présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/15 sur les projets qui ont connu un retard de l'agence d'exécution ou bilatérale dans leur mise en œuvre.
2. De reconnaître que le Secrétariat et les agences d'exécution devraient prendre les mesures nécessaires en vertu de l'évaluation de la situation par le Secrétariat, c.-à-d. progrès, un certain progrès ou aucun progrès, et présenter un rapport et un avis aux gouvernements concernés en conséquence.
3. De prendre note que le Secrétariat effectuera un examen complet de l'état des projets subissant un retard dans la mise en œuvre, et d'autoriser le Secrétariat à modifier sa classification des progrès et de certains progrès selon les résultats de son évaluation, et en faire rapport à la 36^e réunion.
4. D'examiner les échéances pour les projets figurant au paragraphe 30.
5. D'annuler les projets suivants :
 - e) Projet de mousse à Prosider Berrahal en Algérie, ALG/FOA/19/INV/13 (ONUDI)
 - f) Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-22 dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Master Cooler and Cia Ltd., COL/FOA/26/INV/31 (Banque mondiale)
 - g) Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération domestique à Refrigerators Manufacturing Company Pakistan Ltd., PAK/REF/26/INV/31 (Banque mondiale)
 - h) Reconversion du CFC-11 à des technologies à base d'eau et de HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide (à vaporiser) à Bangkok Integrated Trading Co., THA/FOA/27/INV/109 (Banque mondiale)

9. Rapport d'indicateurs de performance et proposition relative à des modifications : suivi de la décision 34/11

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16 : Ce document résume brièvement la situation qui a donné lieu à la création d'indicateurs d'efficacité et traite ensuite de l'information fournie par les agences.

Points à traiter :

- Rendement par rapport aux projets ne portant pas sur des investissements et non pondérés en 2000.
- Propositions de modification à la lumière des analyses prévues et de la planification stratégique en cours.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note du rapport présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16.

10. Rapport d'étape : suite donnée aux décisions 34/7 et 34/9

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/17 : Après avoir pris connaissance des rapports périodiques des agences d'exécution, la 34^e réunion du Comité exécutif a demandé au PNUE et à la Banque mondiale de lui fournir plus de renseignements (décision 34/7 e) et i), et décision 34/9 c), h) et j)). Ce document résume l'information fournie par le PNUE et la Banque mondiale, et reçue par le Secrétariat à la suite de ces décisions.

Points à traiter :

- Remise d'un dépliant sur les données du Comité des choix techniques.
- Compte rendu sur la stratégie des îles du Pacifique.
- Divergence des données dans le rapport périodique de la Banque mondiale à la 34^e réunion du Comité exécutif.
- Rapport périodique à jour sur le rapport des refroidisseurs en Thaïlande.
- Présentation sur l'expérience acquise dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale d'élimination des CFC en Malaisie et en Thaïlande.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note du rapport présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/17.

11. Budget du Secrétariat du Fonds multilatéral proposé pour l'année 2002

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/18 : Ce document présente le budget du Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'année 2002.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. D'approuver le budget proposé.